



PAE FPS - Formation de Formateur en Premiers Secours

7 jours 49,00 heures

Programme de formation

Public visé

Cet enseignement s'adresse à toute personne qui souhaite avoir une activité de formation professionnelle, bénévole ou volontaire au sein d'un organisme public ou d'une association agréée de sécurité civile.

Pré-requis

- Être majeur
- Être titulaire de la formation PIC F
- Être titulaire d'un certificat de compétences PSE 2, délivré conformément aux dispositions de l'arrêté du 14 novembre 2007 et satisfaisant aux dispositions de formation continue de l'arrêté du 24 mai 2000.

Objectifs pédagogiques

À la fin de la formation, le participant doit être capable, à partir d'un Référentiel Interne de Formation et d'un Référentiel Interne de Certification, et en utilisant les compétences liées à l'UE PIC F, de dispenser l'enseignement des procédures et des techniques relatives aux Premiers Secours.

Description / Contenu

Références réglementaires :

Arrêté du 03 septembre 2012 modifié par l'arrêté du 20 août 2018, fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement "pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours"

Contenu: (30% théorique / 70% pratique)

Acquérir des capacités nécessaires pour amener un groupe d'apprenants à l'objectif fixé à partir d'un référentiel interne de formation et d'un référentiel interne de certification et en utilisant des ressources pédagogiques personnelles et externes.

Contextualiser ses compétences de formateur, acquises ou en cours d'acquisition, au domaine particulier de l'enseignement aux premiers.

La formation PAE FPS se compose de 16 parties permettant à chaque apprenant d'acquérir différentes compétences :

- Evaluer le niveau de connaissances acquises et celles restant à acquérir.
- Apporter des connaissances structurées.
- Organiser l'apprentissage des apprenants.
- Placer les apprenants dans une situation proche de la réalité.
- Placer l'apprenant dans une situation de travail de groupe.
- Suivre un référentiel interne de formation et adapter si nécessaire les activités.
- Evaluer l'apprenant en utilisant différents types d'évaluation et outils.
- S'auto-évaluer dans son rôle de formateur.
- Etablir une communication dans le cadre de la formation.
- Adapter sa posture, en maîtrisant le contexte juridique ainsi que les règles établies.
- Gérer la mise en place d'une formation.
- Positionner le groupe en situation d'apprentissage.

UDPS 07 : 60 rue de la Chapelle de Lucquet, 07130 TOULAUD France

Tél : 0782294323 – Email : udps.ardeche07@gmail.com - SIRET : 52202218500030

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82070080107 auprès du préfet de Auvergne Rhône Alpes

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



- Gérer les comportements et les différentes attitudes au sein du groupe
- Utiliser les différents outils de communication et créer les supports pédagogiques adaptés.
- La parfaite maîtrise technique relatives aux premiers secours
- La parfaite maîtrise des procédures relatives aux premiers secours

Modalités pédagogiques

Les connaissances requises sont regroupées dans un programme modulaire, progressif, intégré et sont apportées par une méthode de pédagogie interactive et démonstrative, cette formation se déroule sous forme de :

- Travaux en sous-groupe
- Exercices pratiques et de simulation
- Jeux de rôles

Le nombre d'apprenants par session de formation est compris entre 6 et 18 stagiaires.

Moyens et supports pédagogiques

Une salle dégagée permettant le déploiement des matériels pédagogiques spécifiques et la réalisation des exercices.

Modalités d'évaluation et de suivi

Tout au long de la formation, les participants font l'objet d'une évaluation formative au travers de mises en situation de formateur. Un suivi journalier est effectué par l'équipe pédagogique. La validation des capacités est sanctionnée par l'obtention du certificat de « formateur premiers secours » suite à délibération d'un jury préfectoral.

Informations sur l'accessibilité

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

Précisez votre situation lors de l'inscription afin que nous puissions trouver des solutions pour que la formation se déroule au mieux.

Si nous sommes dans l'impossibilité de répondre à votre besoin en termes de formation au sein de notre établissement, merci de contacter l'établissement AGEFIPH aux 0 800 11 10 09 qui est spécialisé dans l'insertion des personnes handicapées.